



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 34

Samedi 12 octobre 2013 - 84^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Énergie / Fonds chaleur : lancement du 6^e appel à projets BCIAT p. 4

Lignes express p. 5

Machines à bois / MEM rachetée par le groupe Finega

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Nord – Picardie / Visites sur le thème de l'enveloppe bois performante

Pyrénées – Roussillon / 5^e rencontre nationale du Critt bois,
sur l'enveloppe des bâtiments

Normandie / Prix bois-construction et environnement de Basse-Normandie

Aquitaine / La gendarmerie partenaire des ETF pour lutter contre les vols de matériels

Gros plans

Scierie /

Feuillus : qualifier et promouvoir l'offre pour trouver de nouveaux marchés p. 9

Filières d'avenir /

Deux chefs de projet pour le comité stratégique de la filière bois p. 13

Comprendre

Exposition

Giat / 75 exposants présents aux Forestières du Massif central p. 14

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

Nord de la Franche-Comté : demande active en feuillus p. 17

Gros volume d'achat à Bréviandes p. 18

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 19

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 30



14 OCT. 2013

Franc-parler

Fenêtre sur l'avenir

Entre 2000 et 2012, la part de la fenêtre bois a régressé de façon continue, passant d'un peu plus de 20% à environ 11% à l'heure actuelle, tandis que le PVC se maintenait aux alentours de 62% (1).

La fenêtre bois présente pourtant d'indéniables atouts, tels que l'étanchéité et les performances mécaniques et thermiques, susceptibles de l'imposer sur le segment de la rénovation, marché d'avenir si l'on considère qu'avec 2/3 des 33 millions de logements français construits avant 1975, trois fenêtres sur quatre sont aujourd'hui à rénover (2). Elle constitue en outre un débouché possible tant pour les essences feuillues que résineuses.

Or, si on constate que la fenêtre bois se déploie bien sur le marché des maisons individuelles, puisque près de six fenêtres sur dix posées le sont en bois (2), on observe par contre, plus globalement, que seulement 16% des fenêtres bois remplacées en 2012 le sont par d'autres similaires, contre 66% en PVC, tandis que les fenêtres PVC remplacées le sont à 70% par un matériau identique, contre seulement 8% par du bois (1).

Le CNDB, dont la directrice Christine Le Nouy a rappelé à l'occasion des Etats généraux du bois dans la construction le programme d'actions en matière de communication, est à l'initiative d'un spot publicitaire intitulé "Les fenêtres bois, votre plus belle vue sur l'avenir", diffusé du 27 septembre au 27 octobre sur les écrans de France télévisions et les chaînes thématiques et du 7 au 27 octobre sur le web (3). Souhaitons qu'il contribue à ouvrir à la fenêtre bois de nouveaux horizons.

LBI

(1) Source : Batim-Etudes, juillet 2013.

(2) Source : CNDB.

(3) Voir aussi le nouveau site Internet : <http://www.les-fenestres-bois.fr/>

Fiscalité environnementale et bois-énergie



Sommaire

- Qu'est-ce que la fiscalité environnementale ? p.4
- La taxation du carbone en Europe p.8
- La taxe carbone, facteur de développement du bois-énergie p.13

Les Cahiers du bois-énergie, coédités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE).

Nous remercions les membres de la commission "montage de projets aux plans administratif, financier et fiscal" du CIBE ainsi que Christian DE PERTHUIS (président de la chaire Economie du climat) dont les travaux sur la fiscalité environnementale et la taxe carbone nous ont été d'une grande utilité. Mise en page par la rédaction du Bois International.

La taxe climat énergie doit contribuer à financer le chauffage collectif et industriel au bois

Les arguments généraux et généraux en faveur du bois-énergie pèsent peu, face à la principale question que se posent les maîtres d'ouvrage publics et les industriels : le prix de la chaleur bois, toutes charges confondues, est-il compétitif face aux énergies conventionnelles, notamment dans un contexte de dérégulation et de forte baisse du prix du gaz naturel pour les gros usagers ?

Sans aides publiques, la réponse serait clairement non. Un réseau de chaleur de taille moyenne par exemple bénéficie actuellement **d'une subvention à l'investissement** qui diminue, à due proportion, la charge d'amortissement des ouvrages et équipements et d'une **TVA à taux réduit**. Ce double effet, direct et indirect, permet de passer d'une situation qui serait approximativement 20% plus chère que la référence fossile (sans aides publiques) à une solution qui sera moins disante d'environ 10% in fine. Pourquoi, malgré la remontée du prix du fioul et du gaz naturel depuis 10 ans (hors marché dérégulé), le chauffage collectif et industriel est-il encore tributaire d'aides publiques significatives ? Tout simplement, parce que, contrairement aux carburants, les combustibles fossiles supportent très peu de taxes, ce qui constitue une anomalie compte tenu des dommages à l'environnement causés par leur utilisation massive (effet de serre, pollutions atmosphériques, marées noires...): la TICPE sur le gaz naturel et le fioul domestique s'élève respectivement aujourd'hui à seulement 2 et 6% du prix de vente de ces deux combustibles. Cet état de fait va être modifié par la **nouvelle taxe climat**

énergie que vient d'annoncer le Gouvernement. En prenant en compte le niveau qui prendra son plein effet à l'horizon 2016 (22 € par tonne de CO₂), on peut considérer que cette taxe renchérira les prix de vente du gaz naturel et du fioul domestique respectivement de +6% et +5% (4 à 5 €/MWh, hors hausses éventuelles liées aux coûts d'approvisionnement). L'alourdissement de la fiscalité sur ces deux combustibles devrait, en changeant les termes de la comparaison et toutes choses égales par ailleurs, faciliter le montage des projets de chaufferies et de réseaux bois-énergie et exiger dans certains cas des subventions à l'investissement moins importantes. Les sommes ainsi dégagées pourront être allouées à des projets supplémentaires. Reste qu'il serait très souhaitable que **la taxe climat énergie soit affectée, au moins en partie, à la transition énergétique** et pas seulement sous forme de crédit d'impôt pour les particuliers. Nous bénéficierions d'un double dividende si **ces recettes nouvelles venaient abonder le Fonds chaleur qui pourrait passer de 250 à 500 millions d'euros par an, comme le souhaitent les professionnels**, seule chance de se mettre en ligne avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Rappelons que ces moyens supplémentaires sont nécessaires pour accompagner la demande, mais qu'il faut aussi **structurer l'offre de biocombustibles** au travers d'un **fonds de mobilisation des ressources forestières inexploitées**, lesquelles sont a priori les plus coûteuses à aller chercher, sur des parcelles difficiles d'accès... **La taxe climat énergie est l'occasion de concrétiser la mise en place d'un tel fonds** qui est une demande récurrente des professionnels de la filière bois-énergie.

Serge DEFAYE, DEBAT,
vice-président du CIBE